

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 04 FEVRIER 2025

Début du conseil municipal à 18h38.

Étaient présents :

Mme BLANC Dominique, Maire,

M. PONS Alexandre (départ à 20h19), Mme ROSSAS Amandine, M. GIROD Claude, adjoints.

M. BLANC Jérémie, Conseiller Municipal délégué,

Mmes DE JESUS Catherine, FOL Christine, FOURNIER Céline, GOLAY-RAMEL Martine (départ à 20h10),

HUGON Denise, QUINIO Marie-Madeleine, REY-NOVOA Dolores (arrivée à 18h44),

Conseillères Municipales,

MM. BARRIERE-CONSTANTIN Luc, BRUNET Julien, GIGI Dominique, MARTINOD Guillaume (départ à

20H01), VISCONTI Régis (départ de 20h56), Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés

Mme DELACHAT Elodie, Conseillère, a donné une procuration à Mme BLANC Dominique, Maire,

Mme BUDUN Sevda, Conseillère,

M. FELIX-FIARDET Bastien, Conseiller.

1 ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Denise HUGON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance à 18h40.

2 APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2024

MM. Régis VISCONTI et Guillaume MARTINOD demandent de rajouter en complément sur le procès-verbal du mois de décembre 2024 Point 4.4.1. « Mme le Maire a rappelé l'historique du projet et passé en revue les priorités validées par le conseil municipal en décembre 2023.

Le manque d'implication de la commission voirie a été souligné par plusieurs conseillers, notamment concernant des modifications apportées sans concertation ou travail préalable en commission Voirie.

Le rôle de la société Archigraph pour la phase d'ébauche et de phasage du projet a été évoqué.

Une discussion concernant la nécessité d'une expertise urbanistique et paysagère complémentaire a eu lieu.

M. Claude GIROD a donc proposé d'élargir l'équipe avec des experts et de consacrer les années 2025-2026 à la préparation du projet, incluant l'enfouissement des réseaux et l'élaboration du phasage des travaux.

Le compte-rendu a été approuvé à la majorité à 18h46.

3 DELIBERATIONS

3.1 URBANISME ECHANGE DE PARCELLES ENTRE M. FUCCI ET LA COMMUNE CHEMIN DE LA MALADIERE

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une demande d'échange de terrains a été formulée au niveau du Chemin de la Maladière.

Madame le Maire présente un document de projet d'échange, et précise qu'il conviendra de mettre en place une servitude de passage avec ENEDIS du fait de la présence d'une ligne électrique au droit du chemin. Aucune parcelle ne sera enclavée par la réalisation de cet échange. Un déclassement du chemin de la Maladière du domaine communal sera nécessaire au préalable à tout échange.

Madame le Maire précise que l'ensemble des frais : frais de géomètres, frais de cession, etc... seront réglés par le demandeur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE d'échanger une partie du terrain situé Chemin de la Maladière avec une partie des terrains 0F-1574 et 0F-1796 pour une contenance d'environ 690 m².

AUTORISE Madame le Maire, ou en en cas d'empêchement, un adjoint à signer tous les actes notariés à intervenir et toutes pièces s'y rapportant.

M. Dominique GIGI demande ce qu'il se passera au niveau de la ligne électrique qui passe sur cette parcelle, si celle-ci devait être déplacée. M. Jérémy BLANC explique que cela sera mentionné dans la convention.

Mme Martine GOLAY-RAMEL demande si ce terrain peut être exploité par la commune. M. Jérémy BLANC rappelle que la parcelle se situe en zone protégée.

MM. Régis VISCONTI et Guillaume MARTINOD proposent de rouvrir et remettre en état le chemin communal entre la Voie Verte et la Rte de Péron afin de pouvoir ensuite créer une liaison pour remonter sur la piste cyclable existante entre le gymnase et la MDA. L'objectif serait de sécuriser la circulation des cyclistes et des piétons entre le collège, la MDA et la voie verte.

La délibération a été approuvée à la majorité à 19h05 (abstention de M. Guillaume MARTINOD).

3.2 PAYS DE GEX AGGLO MODIFICATION DE LA REDACTION DE LA COMPETENCE INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DECHETS INERTES ISDI

Madame le Maire expose que vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5211-17 alinéa 2 et son article L.5216-5 ;

Madame le Maire rappelle les arrêtés préfectoraux en date du 8 mars 2019 et 23 septembre 2021 définissant les compétences de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex, notamment la compétence « Organisation et conduite d'un dispositif de gestion et de maîtrise des déchets inertes » ;

Madame le Maire rappelle la délibération du conseil communautaire de Pays de Gex agglo n°2019.00154 en date du 23 mai 2019 portant modification de la rédaction de la compétence Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex ;

Madame le Maire explique que vu l'article L.5211-17 alinéa 2 aux termes duquel « Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. »

Madame le Maire indique que considérant la notification de Pays de Gex agglo en date du 17 janvier 2025, reçue en mairie le 20 janvier 2025, de la délibération du conseil communautaire n°2019.00154 du 23 mai 2019 ayant approuvé la modification de la rédaction de la compétence Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex, en substituant à la rédaction « Organisation et conduite d'un dispositif de gestion et de maîtrise des déchets inertes », celle de « Création, aménagement, entretien et gestion d'installations de stockage de déchets inertes » ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

APPROUVE la nouvelle rédaction de la compétence Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex dans les termes suivants : « Création, aménagement, entretien et gestion d'installations de stockage de déchets inertes » ;

DIT que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex et à Madame la Préfète de l'Ain.

La délibération a été approuvée à l'unanimité à 19h07.

3.3 PAYS DE GEX AGGLO CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL EN URBANISME SERVICE ADS DEUX FOIS PAR MOIS

RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LES COMMUNES PREVUE DANS LA CONVENTION ACCEPTEE EN NOVEMBRE.

3.4 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS COMMUNAUX

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu le Code Générale de Fonction Publique et notamment son article L313-1,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 03 décembre 2024,

Considérant la nécessité de modifier un emploi relevant du cadre d'emploi des agents techniques,

Madame le Maire explique qu'il convient de modifier un poste de travail suite au recrutement d'un nouvel agent en qualité d'agent d'animation et suite au recalcul de l'annualisation d'un agent de service du restaurant scolaire.

Madame le Maire propose :

- De supprimer l'actuel emploi d'agent de service du restaurant scolaire, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique à temps non complet d'une durée de 19h47 à compter du 23 janvier 2025.

• De créer un emploi d'agent de service du restaurant scolaire, dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation sur le grade d'adjoint d'animation à temps non complet d'une durée de 19h15 à compter du 23 janvier 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de Madame le Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la commune de la manière suivante :

EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET				
Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Secrétariat général, secrétariat du SIVOS, communication, ressources humaines, élections Délib n° 2020.02.08 du 25 février	Attachés Territoriaux	Attaché	1	35 H
Finances Inventaire du patrimoine Délib n° 2024.12.61 du 03 décembre				
Accueil du public, urbanisme, contentieux, locations, associations Délib n° 2021.02.04 du 02 février	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H
Responsable du service technique Délib n°2024.01.04 du 16 janvier				
Entretien des bâtiments, école	Adjointes Techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2	35 H
		Délibération n° 2024.12.61 du 03 décembre		
		Adjoint technique	1	35 H
Maintenance des bâtiments Délibération n°2024.03.12 du 5 mars	Adjointes techniques	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	35 H
		Adjoint technique		
Entretien des bâtiments, de la voirie et espaces verts	Adjointes techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H
		Délibération n° 2024.01.04 du 16 janvier		
		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H
Délibération n°2024.03.12 du 5 mars				

EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET

Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Finances gestion des recettes, marchés publics, gestion budgétaire du SIVOS et CCAS, assurances et archives	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	28 H 00
Délib n° 2020.02.08 du 25 février				
Accueil du public, secrétariat techniques, administrés,	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	32 H 30
Délib n°2023.12.51 du 5 décembre				
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire et portage des repas	Adjoints Techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	27 H 50
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	27 H 50
		Adjoint technique	1	29 H 00
		Adjoint technique	1	27 H 45
Délibération n° 2024.09.51 du 05 septembre Délibération n° 2024.12.61 du 3 décembre		Adjoint technique	2	26 H 35
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire et portage des repas	Adjoints d'animation	Adjoints d'animation	1	29 H 20
			1	19 H 15
			1	10 H 00
			1	09 H 30
			1	08 H 30
			2	06 H 50
Délibération n°2024.07.45 du 2 juillet Délibération n°2025.02.03 du 4 février				
Agent des écoles maternelles	Agents de maitrise n°2024.07.45 du 2 juillet	Agent de maitrise	1	30 H 45
	Agents spécialisés des Écoles Maternelles n°2024.07.45 du 2 juillet	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	24 H 35

INVITE le Maire à prendre les dispositions relatives aux modifications à intervenir concernant le personnel communal.

AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

La délibération a été approuvée à l'unanimité à 19h10.

3.5 DELIBERATION INSTITUANT LES INDEMNITES HORAIRES ET FORFAITAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU l'avis du Comité Technique,

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2024.01.05 en date du 16 janvier 2024 concernant la remise à jour sur les indemnités horaires et forfaitaires pour travaux supplémentaires.

Madame le Maire explique que malgré la mention des cadres d'emplois, des grades et des services d'affectation, le service de contrôle des salaires du Trésor Public a demandé une délibération encore plus précise mentionnant la liste des emplois pouvant bénéficier des IHTS.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Emplois	Cadre d'emplois	Services
Administrative	Responsable finances et inventaire	Rédacteurs	Service administratif
Administrative	Accueil du public urbanisme contentieux secrétariat technique, administrés, locations, associations, marchés publics, gestion budgétaire et recettes, assurances et archives	Adjoints administratifs	Service administratif
Technique	Entretien des bâtiments, voirie et espaces verts, gardien du gymnase, agent du restaurant scolaire, distribution des repas, surveillance, entretien des locaux, vaisselle et matériel, portage des repas	Adjoints techniques	Service technique
Technique	Responsable des services techniques, entretien bâtiments, voirie et espaces verts	Agents de Maitrise	Service Technique
Sociale	Agent spécialisé des écoles maternelles assistance professeur des écoles et entretien des classes et de l'école	Agent de Maitrise	Service des écoles
Sociale	Agent spécialisé des écoles maternelles assistance professeur des écoles et entretien des classes et de l'école	Agents spécialisés des écoles maternelles	Service des écoles maternelles

Filière	Emplois	Cadre d'emplois	Services
Animation	Agent spécialisé des écoles maternelles assistance professeur des écoles et entretien des classes et de l'école, agent du restaurant scolaire, distribution des repas, surveillance, entretien des locaux, vaisselle et matériel, portage des repas	Adjoints d'animation	Service des école maternelle

DECIDE que pour les agents de la catégorie A ne pouvant pas bénéficier des indemnités horaires supplémentaires, les indemnités forfaitaires IFTS seront versées uniquement en raison de travaux spécifiques comme les élections ou autres.

DECIDE pour les agents à temps non complet, d'appliquer la majoration des heures complémentaires telle que prévue au décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 de 10 % pour chaque heure complémentaire accomplie dans la limite d'un dixième de la durée hebdomadaire de l'emploi à temps non-complet ; + 25% pour chaque heure accomplie au-delà dans la limite de 35 heures. Au-delà des 35 heures, elles sont calculées selon la procédure normale décrite dans le décret n° 2002-60.

DECIDE pour les agents contractuels que les dispositions des primes et indemnités faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents contractuels de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

DECIDE que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire,

DIT que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

La délibération a été approuvée à l'unanimité à 19h12.

4 POINTS DIVERS

4.1 ECOLE – CANTINE – COLLEGE

4.1.1 Parents d'élèves

Réunion du 11/12/2024 pour la mise en place pour un sondage au niveau du restaurant scolaire.

M. Alexandre PONS doit recevoir les parents d'élèves le 05/02/2025 pour en voir la synthèse.

M. Régis VISCONTI et Mme Céline FOURNIER ont été surpris par le sondage reçu et ont trouvé quand même cela à charge contre le restaurant scolaire.

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un incendie a eu lieu au sein des établissements Bourg Traiteur.

4.1.2 Préparation budgétaire

Etudes des besoins en prévision de la réalisation du budget 2025.

4.1.3 Collège

Réunion en présence de Mme GROGNIET, Mme Claire EVEILLARD, M. Alexandre PONS et Mme le Maire le 04/12/2024.

Différents points ont été abordés : parking des enseignants et des employés, problème de circulation lors des horaires d'entrées et de sorties des collégiens, problème de locaux pour la pratique de l'EPS, demande d'occupation du DOJO, suppression sens interdit pour la montée autour du Four à Chaux.

Réunion en présence de Mme Véronique BAUDE et M. Michel BRULHART, conseillers départementaux, suite aux diverses demandes de la principale du collège et discuter sur l'accord pour l'aménagement du parking.

4.2 BUDGET – FINANCES

4.2.1 Ligne de trésorerie

En caisse le 04.02.25 = 1.556.624,48 €

4.2.2 Réalisation du budget investissement de décembre et janvier

Tiers	Objet	Réalisé
ONF RHONE ALPES	Programme forestier 2024 relevé, dégagement semis dépressage résineux p 25 & 26 p	6 194.32
JURA MONT BLANC	25 x 20 ml grillage soudé maille 100/100 vert H150 terrains entraînement stade	1 785.53
COSEEC FRANCE	Sit 2 reliquat 66ml/500m clôture grillage h2m+50 grilles 1m50 sur murette 50cm stade	12 828.00
POMPES FUNEBRES Marbrerie du Sorgia	Columbarium granit 18 cases 3 urnes portes granit noir + gravure cimetière + gravures	19 741.00
LUGH Accès et automatismes	Portail vert 2 vantaux H2m L 3.5 entrée principale école primaire	4 512.00
PROLECTEC	Raccordement électricité extérieur illuminations bâtiments divers école mairie église aires Logras Feigères Greny	6 969.60
GOLLIET CHRISTOPHE	Terrassement 450m3/pose/remblais/raccordement citerne récupération eaux pluviales BEISER stade	19 960.20
LAFARGE BETONS	Dalle béton coulé 14m3 pose citerne enterrée eaux pluviales BEISER stade	3 747.72
SMG DC SAVOIE	Scie sabre GSA 18V-LI BOSCH 2 + batteries	592.91
PROLECTEC	Câble RG10mm2/safe box BIG IP44/interrupteur HAGER armoire commande éclairage stade	2 341.80
SCHILLER FRANCE	Nouveau défibrillateur FRED PA-1+ Kit secours salle Champ Fontaine	1 136.40
NATURALIS	8 balconnières 1000 avec réserves fleurissement sans étriers	1 095.61
BONGLET	CP01 SIT11/24 LOT 05 Plâtrerie peinture reconstruction vestiaires foot	3 945.60
ARCHIGRAPH	CP1 50% PRO MOE PHASE1 aire retournement/Crédy aménagement sécurité Route de Lyon	660.00
GOLLIET CHRISTOPHE	CP04 SIT 10/24 LOT 01 VRD reconstruction vestiaires stade	4 869.00
GOLLIET CHRISTOPHE	CP05 SIT 11/24 LOT 01 VRD reconstruction vestiaires stade	6 234.00
CONSTRUCTION CONCEPT	CP03 SIT 11/24 LOT 02 Gros Œuvre reconstruction vestiaires stade	28 725.60
DEKRA INDUSTRIAL	SIT n°4 SC 6 & 7/8 OP111 mission SPS2 reconstruction vestiaires stade	858.36
GIROD SIGNAUX EST	LOT 158 Plaques numéros maison 2L + 23 Plaques 3L	2 117.57
COMPTOIR DES FERS	Illuminations Noël 4 SPHERES SATURN Diam 60 LED blanc + Potences	1 493.62
ARCHITECTURE 123	SIT n°6 85 % DET architecte MOE OP111 reconstruction vestiaires stade	2 197.49

Tiers	Objet	Réalisé
AIN CARRELAGES	CP02 SIT01/25 LOT 06 Carrelages reconstruction vestiaires stade	12 252.38
BONGLET	CP02 SIT12/24 LOT 05 Plâtrerie peinture reconstruction vestiaires stade	10 566.36
AIN CARRELAGES	CP01 SIT12/24 LOT 06 Carrelages reconstruction vestiaires stade	19 845.12
CREATION & CONSTRUCTION	SIT n°5 60 % DET Economiste MOE OP111 reconstruction vestiaires stade	1 475.93
ALPES CONTROLES BUREAU	SIT n°4 M+4 rév prix Contrôle technique reconstruction vestiaires stade	719.75
ARCHITECTURE 123	SIT n°5 60 % DET architecte MOE OP111 reconstruction vestiaires stade	3 076.48
Calcul Structure Bâtiment	SIT n°5 60% DET ingénieur béton MOE OP111 reconstruction vestiaires stade	367.34
DE SA SERRURERIE	CP02 SIT12/24 LOT 04 Menuiseries extérieures reconstructions vestiaires stade	7 227.00
LAZZAROTTO FLUIDES	SIT n°5 60% DET ingénieur fluides MOE reconstruction vestiaires stade	459.18
		187 995.87

4.3 BATIMENTS

4.3.1 Préparation budgétaire

Etudes des besoins en prévision de la réalisation du budget 2025.

4.4 PERSONNEL ET FONCTIONNEMENT COMMUNAL

Départ en disponibilité pour convenance personnelle Mme Célhya ARQUEY agent du restaurant scolaire remplacée par Mme Alexandra MERANDET.

4.5 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

4.5.1 Repas des aînés

Les membres du CCAS se sont retrouvés le 22.01.25 pour finaliser l'organisation du repas des aînés prévu le 22.02.2025 : choix du repas, dessert, activités, ados.

En attente de la confirmation Bourg Traiteur suite à l'incendie survenu le 02.02.25.

4.6 CEREMONIES ET EVENEMENTS COMMUNAUX

Les vœux du Maire ont eu lieu le 30.01.2025.

5 COMPTES RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

5.1 COMMISSION SCOLAIRE – PERISCOLAIRE – JEUNESSE

5.1.1 Conseil Municipal Jeunes

Le nouveau conseil municipal jeunes a été installé le 21.01.2025 lors d'une cérémonie en présence des jeunes et de leurs parents. 7 primaires et 3 collégiens composent ce nouveau CMJ.

5.2 COMMISSION ASSOCIATIONS & SPORT

5.2.1 Association du cardio

L'assemblée générale a eu lieu le 12.12.24, Mme Christine FOL a représenté la mairie.

Bilan année 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 :

- 65 Adhérents
- 4 cours par semaine
- Bilan financier positif

Bilan prévisionnel 2024/2025 :

- Une demande sera faite à l'association du Judo pour éventuellement racheter le matériel qu'ils n'utilisent pas et qui est stocké sur les côtés de la salle
- Prise en charge financière de la connexion internet et Deezer utilisée par le coach
- Mise en place d'activités et de sorties.
- Achat de vêtements.

5.2.2 Association du comité des fêtes

L'assemblée générale a eu lieu le 24.01.25, Mme Denise HUGON a représenté la mairie.

Le comité des Fêtes remercie les personnes présentes ainsi que la Mairie pour sa présence et son aide précieuse durant toute l'année.

- Bilan financier de l'année 2024

Le bilan complet a été établi et présenté par Christine Fol

- Bilan moral

- 3 manifestations ont été organisées en 2024 :

- Pièces de théâtre
- Fête de printemps
- Monrée du Gralet, sauvée grâce à la vente à la MDA de la nourriture suite au mauvais temps qui n'a pas permis la montée au chalet

- Une quinzaine d'association payent une cotisation annuelle pour l'emprunt de matériel mis à disposition et l'utilisation de la photocopieuse.

- Projet d'achats en matériel et équipement, réparation

- Manifestations prévues pour 2025

- Théâtre - 29 mars avec la troupe Tous en scène
- Fête du printemps 4 mai
- Cinéma plein air : 19 juillet
- Monrée du Gralet : 21 septembre
- Théâtre ou soirée dansante le 8 novembre
- Séance de cinéma habituelle chaque 2^{ème} mercredi du mois.

5.2.3 Troupe de théâtre « Les utopistes sur scène »

Rendez-vous fait le 31.01.25 avec une nouvelle troupe de théâtre souhaitant s'implanter sur notre commune.

5.3 COMMISSION COMMUNICATION – INFORMATIQUE ET DIGITAL

5.3.1 Vidéo pour la cérémonie des vœux

M. Guillaume MARTINOD a fait le montage des photos et vidéos reçues par les associations pour la cérémonie des vœux.

5.3.2 Petit Péronnais

Démarrage du Petit Péronnais n°111. Parution prévue pour mi-mars.

6 COMPTES RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

6.1 CAPG – PAYS DE GEX AGGLO

6.1.1 Commissions communautaires

6.1.1.1 ETIC

Réunion du 28/01/2025

La réunion a débuté à 17h30 avec 15 participants principalement en visioconférence. A l'ordre du jour, deux présentations sur le projet de budget du développement économique 2025 et du projet de budget culture et tourisme 2025.

Pour le projet du développement économique 2025, il est caractérisé par une stabilité des montants par rapport à 2024, avec un total de 399 352€. Le découpage des dépenses est seulement un peu différent. A noter que le poste en réduction est essentiellement le soutien aux incubateurs d'activités du PdG. Il s'agissait du budget principal. Le budget annexe avec les salaires et les dépenses d'entretien et de fonctionnement sera présenté au Conseil communautaire le mercredi 29 janvier.

L'agenda des animations économiques a également été présenté, mois par mois. A noter les rendez-vous mensuels avec les partenaires locaux (entreprises) afin de faire le point sur les problèmes émergents. Ces Petits-Déjeuners sont en fait ouverts à tous et gratuits.

Le budget Culture (285 000€) et tourisme (2 438 000€), présente la majorité des dépenses sur l'amélioration du site de Fort l'Écluse. Les activités d'associations culturelles sont également soutenues dans l'ensemble des demandes faites. La dernière partie de la réunion a consisté à présenter le résultat de l'examen des demandes de subventions culturelles (54 500€) et sportives (622 500€).

En l'absence de questions diverses, la réunion s'est terminée à 19h00.

6.1.1.2 Déplacements

Réunion du 11.12.2024

1 - Schéma directeur Cyclable : présentation des fiches itinéraires Schéma directeur Cyclable : présentation des fiches itinéraires

Mars 2025 : finalisation de l'étude, rendu final, pas de réalisation sur Péron

Prévisions :

Itinéraires		Linéaire (KM)	Coût itinéraires
Niveau 1	financement Agglo	69	31 045 000
Niveau 2	Participation Agglo	152	33 330 000
Niveau 3	Participation commune	80	20 743 000
TOTAL		300	85 118 000

2 - Point sur l'avenir de la ligne ferroviaire du Pied du Jura et des possibilités d'aménagement à court terme

Rappel juin 2024 : Refus du ministère des transports d'autoriser la Convention de Transfert de Gestion entre SNCF Réseau et Pays de Gex Agglo.

Point avec la préfecture de Région et le CERN sur l'avenir de l'emprise de la ligne : l'Etat souhaite la garder sur la ligne afin de s'autoriser toutes les possibilités d'aménagement.

Le CERN n'a pas encore d'étude concrète concernant l'utilisation de la ligne pour le chantier du futur FCC.

Souhait d'étudier la possibilité d'utiliser la gare de Collonges comme Base logistique et plateforme de chargement ferroviaire.

Idée d'utiliser une partie de l'emprise ferroviaire pour installer un convoyeur de matériaux. Projet à priori incompatible avec reconversion voie verte.

Volonté de la préfecture de Région d'autoriser les projets de conversion au cas par cas.

Un courrier va être envoyé à toutes les communes concernées afin de connaître les intentions d'aménagement ou non.

3 – Transport à la demande : délibération sur le maintien des tarifs en 2025 et point Transport à la demande

Proposition de maintien de la tarification actuelle à savoir 1,60€ par trajet, qui sera conservé jusqu'à nouvel ordre. Maintien de l'utilisation de l'abonnement, mensuel/annuel, zones 250—240. **Suite à la mise en place du Transport A la Demande Dynamique (TADD) il y a une augmentation de plus de 300 % entre 2023 et 2024.**

Réunion du 15 janvier 2025

1. Délibération : Convention relative au financement de la phase de préfiguration du Service express régional métropolitain (SERM) franco-suisse. La loi SERM une loi d'accélération pour améliorer la qualité des transports urbains, réduire la pollution de l'air, désenclaver les territoires périurbain et ruraux, promouvoir le report modal. (Zone grand Genève étendu) coût pays de Pays de Gex Agglo 41836 € coût global 1596000 €.

2. Sollicitation du Grand Genève pour la mise en place d'un comité de pilotage pour créer un réseau de vélos en libre-service transfrontalier.

Objectifs :

Possibilité pour les usagers de traverser la frontière avec un unique abonnement. Proposition finale d'un abonnement multimodal sur le long terme.

Enjeux :

Meilleure connexion, cohérence et densification des réseaux de mobilité entre les deux pays (+171 km d'ici 2027 soit 542 km de réseau aménagé dans le Grand Genève), décongestion des réseaux routiers, intermodalité (Léman express ; Tramways ; BHNS), proposer des vélos/VAE de qualité.

3. Point sur la fréquentation 2024 des lignes urbaines

- 6,65 millions de voyages sur les lignes transfrontalières TPG en 2024, soit
- 16% de plus qu'en 2023
- 40% de plus qu'en 2019
- 57% de plus qu'en 2016

Ligne TPG et TPN

- Environ 450 000 voyages avec TPN
- En augmentation de 40% par rapport à 2023
- Total de 7,1 millions de montée sur les réseaux TPG et TPN en 2024, soit 17% d'augmentation par rapport à 2023

4. Bilan du transport scolaire mutualisé et point de situation

En 2024, au total 495 élèves ont été subventionnés.

À la rentrée 2024-2025, en raison de la suppression de 3 courses scolaires, 53 cartes complémentaires distribuées pour les lignes 60-61.

Pas d'amélioration des difficultés de personnel pour les transporteurs à ce jour

6.1.1.3 Aménagement

6.1.1.3.1. Comité de Pilotage (COPIL) de lancement de la révision du PLUiH du 20/01/2025

La réunion a débuté par un tour de table des différents intervenants et par un rappel sur le territoire et le PLUiH. Les instances de travail et la gouvernance ont ensuite été présentées, ainsi qu'un planning prévisionnel.

Dans le but d'établir un état des lieux et de définir les enjeux pour les études à lancer, cinq COPIL thématiques auront lieu en février et mars 2025.

6.1.1.3.2. Comité de suivi ADS du 16/01/2025

Les bilans d'activité et financier de 2024 ont été présentés. En tout, 224 dossiers ont été instruits pour la commune de Péron en 2024 (225 en 2023, 251 en 2022). Le coût global du service est de 16'319.15 EUR pour Péron en 2024 (13'397.65 EUR en 2023, 17'241.43 EUR en 2022).

Dans l'ensemble, le nombre de dossiers instruits au total est similaire à celui de l'année 2023. Concernant les frais relatifs à la convention du CAUE, ils sont répercutés uniquement sur les communes ayant présenté des dossiers au prorata du nombre de dossiers présentés au total.

Il est noté l'intégration de deux nouvelles communes adhérentes au service (Mijoux et Chevry). Seule 3 communes n'adhèrent pas au service ADS.

6.1.1.4 Finances

Ordre du jour de la réunion du 14.12.24 :

1. Présentation de l'avant-projet de budget pour 2025 (en pièce jointe), tenant en compte la situation actuelle.

Ils ont utilisé plus ou moins les mêmes éléments que pour le budget 2024.

Ce budget sera présenté plus en détail au mois de janvier, car ils ont demandé à toutes les commissions de réduire ou bien de ne pas augmenter les dépenses de 2024.

Le budget pour 2025 s'élèvera autour de 61K.

6.1.1.5 Santé – Solidarité

Réunion du 19.12.24 :

1. Présentation de l'association **UNAFAM** une association nationale créée en 1963. Reconnue d'utilité publique. Un de ses rôles principaux est le rassemblement des familles et les amis confrontés à la maladie psychique d'un proche. Cette association a un groupe de parole (3 fois par mois) qui offre un lieu d'échange et d'écoute pour les proches d'une personne vivant avec des troubles psychiques, qui sont coordonnés par un bénévole UNAFAM et animés par un psychologue.

Besoins :

Un local pour organiser ses réunions 3 fois par mois. Ils sont prêts à payer une petite location.

Faire connaître l'association aux communes du Pays de Gex qui ne sont pas encore au courant de son existence (Affiches, bulletin municipal, etc.)

2. Présentation de l'application Airbabysit : c'est une application créée pour la garde d'enfants entre parents, gratuite, facile et équitable. Lien sur la vidéo de l'application.

6.2 PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-JURA

Réunion du 29/01/2025 pour le renouvellement de la charte.

Reprise des différents points de la nouvelle charte exposée aux élus gessiens pour information.

La charte concerne les actions touristiques, accès au parc, évolution de la faune et de la flore, la filière bois.

6.3 Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)

6.3.1 Réunion avec M. VANNIER du 29/01/2025 pour l'éclairage Public

Un diagnostic va être fait sur l'état des 500 points lumineux restants par le SIEA. Il est possible de ne changer que les ampoules si les mâts sont en état. Sur les 3 premières phases prévues il reste 80 points à changer qui devaient être faits en 2024. Comme le marché vient d'être attribué à l'entreprise Bouygues les travaux vont recommencer.

Economie sur extinction nuit soit de 23 h à 5 h : environ 25 000 €

6.3.2 Fibre

Les travaux de distributions, après l'armoire, sont tous achevés sur le terrain et ceux de transport, avant l'armoire, sont en cours de finalisation.

Les documents de fin de travaux seront livrés début février ce qui permettra, après contrôle de réaliser la réception des chantiers, sans doute début mars.

Une fois la réception prononcée sans réserve nous pourrons débiter le gel commercial de 3 mois. Cela porte donc l'éligibilité de la plupart de la commune pour le mois de juin.

On peut espérer une ouverture des lignes courant septembre.

6.4 SIVOS

Réunion du 09/12/2024 : proposition du B.P. 2025.

Mme Monique GRAZIOTTI, maire de Farges, avait demandé de mettre à l'ordre du jour le manque de médecin dans le sud gessien. Il a été décidé, à l'unanimité, de créer un syndicat pour embaucher des médecins. Dans la mesure où le cabinet médical se trouve à Collonges ce syndicat sera géré par cette commune.

7 COURRIERS

7.1 Cartes de bonne année

7.2 Courrier de la Chasse

Le Président de la chasse a fait parvenir un courrier à Mme le Maire et aux conseillers municipaux pour se plaindre des altercations avec Mme Martine GOLAY-RAMEL. Mme le Maire ne veut pas prendre parti dans la mesure où cela relève du domaine privé. Cette dernière explique que les chasseurs se garent toujours derrière chez elle et qu'ils viennent chasser près des habitations. Elle n'est pas contre les chasseurs, mais elle pense que c'est une petite équipe de chasseurs qui a décidé de l'ennuyer. Mme Martine GOLAY-RAMEL trouve inadmissible cette attitude et déclare qu'elle ne se laissera pas faire.

M. Régis VISCONTI lui explique que, si elle pense être dans son bon droit ou si elle souhaite avoir plus d'amples informations, elle peut s'adresser à l'OFB (Office Fédéral de la Biodiversité) ou à la FDC01 (Fédération de Chasse de l'Ain), par le biais de M. BENIER, son président.

7.3 Courrier de M. François COLLET

Courrier de M. François COLLET lequel souhaite faire don des 4 300 m2 de la parcelle où il avait des sapins.

8 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Fin de la séance à 20h58.